

**EXTRAIT DE PROCÈS - VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**

---

Les sociétaires de la CAVAC, régulièrement convoqués en assemblées de sections du 4 novembre 2025 au 9 décembre 2025, par insertion d'une annonce légale dans les journaux « OUEST FRANCE 85 » et « LE COURRIER DE L'OUEST DEUX SEVRES » du 17 octobre 2025 de même que via le journal « MAG CAVAC » adressé à tous les sociétaires, ont élu au cours de ces réunions leurs délégués pour les représenter aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 12 décembre 2025.

Ces délégués, convoqués individuellement à l'issue des assemblées de sections, se sont réunis en Assemblée Plénière le Vendredi 12 Décembre 2025 à 9 heures 30 « Salle des Atlantes » aux Sables d'Olonne.

Monsieur Jérôme CALLEAU, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance et fait procéder à la désignation de 2 scrutateurs, non- membre du Conseil d'Administration, pour composer avec lui, le Bureau des Assemblées à la fois Ordinaire et Extraordinaire.

Sont désignés :

- Monsieur Alexandre CHIFFOLEAU
- Monsieur Camille MORNET

Monsieur Olivier JOREAU est désigné comme Secrétaire de Séance pour les Assemblées à la fois Ordinaire et Extraordinaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate que les feuilles de présence émargées par les délégués de section font apparaître que 128 délégués sont présents ou représentés sur les 168 élus des sections.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié du nombre des délégués est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement comme Assemblée Générale.

Après une brève allocution de bienvenue aux délégués, personnalités et invités présents, le Président ouvre l'Assemblée Générale Mixte et passe à l'ordre du jour.

---

[...]

|                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|

[...]

**TREIZIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS**

***Délibération concernant l'organisation de Producteurs PULSEO***

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 8 des statuts de la coopérative comme suit :

### **« Article 8 : Obligations des associés »**

*L'adhésion à la coopérative entraîne pour les associés coopérateurs et pour les associés non Coopérateurs, les obligations ci-dessous :*

#### **I – Les associés coopérateurs**

##### **1. L'adhésion à la coopérative entraîne, pour l'associé coopérateur :**

**a. L'engagement, dès lors qu'il a pris l'option de cet apport à la Coopérative pour une production déterminée, de :**

*1° Livrer tout ou partie des céréales et produits du sol qu'il récolte ou détient, tels qu'ils sont définis à l'article 3 ci-dessus, réserve faite des quantités nécessaires aux besoins familiaux ou de l'exploitation.*

*Concernant les productions de légumes secs et de chia : l'associé coopérateur s'engage à livrer au moins 75% de la production de son exploitation.*

Le reste de l'article 8 restant inchangé.

### **QUATORZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire Plénière donne tout pouvoir au porteur d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tout dépôt et formalité nécessaire.

[...]

Les dix-neuf résolutions soumises aux votes, ont toutes été approuvées, selon les résultats suivants :

[...]

| N° | AGE - MAJORITE DES 2/3 DES DELEGUES PRESENTS OU REPRESENTES |                       |          | QUORUM AGE ATTEINT |     |                | OUI              |     |
|----|-------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|--------------------|-----|----------------|------------------|-----|
|    |                                                             | Nb suffrages exprimés | Majorité | OUI                | NON | Abstention/Nul | Majorité obtenue |     |
| 13 | Modification de l'article 8 des statuts                     | 122                   | 85       | 122                |     | 6              | OUI              | 95% |

[...]

« Extrait du procès-verbal du 12/12/2025 »

Copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration CAVAC  
Jérôme CALLEAU

